

**MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES
DES ARDENNES**

ARRETE N° 2013-138

RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES ARDENNES »

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées » ;

Vu le décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;

Vu le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

Vu l'élection du Président du Conseil Général en date du 31 mars 2011 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté n° 2012-332 du 16 novembre 2012 relatif à la composition de la Commission Exécutive du Groupement d'intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes » est abrogé.

ARTICLE 2 : Madame Elisabeth FAILLE, Vice-présidente du Conseil Général est chargée d'assurer la Présidence de la Commission Exécutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes ».

ARTICLE 3 : sont nommés pour représenter le Conseil Général au sein de la Commission Exécutive :

- Monsieur Noël BOURGEOIS, Vice-président du Conseil Général
- Monsieur Patrick DEMORGNY, Président de la Commission des Equipements Publics et de l'Environnement du Conseil Général
- Monsieur Claude WALLENDORFF, Vice-président de la Commission des Equipements Publics et de l'Environnement du Conseil Général
- Madame Mireille GATINOIS, Conseillère Générale
- Monsieur Christophe LEONARD, Conseiller Général
- Monsieur Jacques MORLACCHI, Conseiller Général
- Monsieur Emmanuel GAGNEUX, représentant les services départementaux
- Madame Christiane DUFOSSÉ, représentant les services départementaux
- Monsieur David GUIOST, représentant les services départementaux
- Monsieur Cédric MIONNET, représentant les services départementaux

ARTICLE 4 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth FAILLE, la Présidence de la Commission Exécutive est assurée par Monsieur Noël BOURGEOIS.

ARTICLE 5 : sont nommés pour représenter les services de l'Etat au sein de la Commission Exécutive :

- ❑ M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant
- ❑ M. le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant
- ❑ Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale ou son représentant

ARTICLE 6 : sont nommés pour représenter les organismes d'assurance maladie et d'allocations familiales du régime général au sein de la Commission Exécutive :

- ❑ Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou son représentant
- ❑ Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes ou son représentant

ARTICLE 7 : sont nommés pour représenter les associations de personnes handicapées et de leurs familles au sein de la Commission Exécutive :

- ❑ Trisomie 21 : Madame Nicole DUFOSSEZ (titulaire)
TRALAL'AIR : Monsieur Gérard ROCCI (suppléant)
- ❑ La Sève et le Rameau : Madame le Docteur Michèle LELUHANT-MENU (titulaire)
AFTCCA : Madame Raymonde TINANT (suppléante)
- ❑ La Ligue d'Entraide aux Déficients Auditifs (LAEDA) : Monsieur Guy PLEUTIN (titulaire)
ADAPEI : Mme Isabelle VERNET (suppléante)
- ❑ UNAFAM : Monsieur Pierre VAUCHELET (titulaire)
AAIMC : Monsieur Alain GOUVERNEUR (suppléant)
- ❑ ADMR : M. Francis HAY (titulaire)
ADAPEI : Mme Chantal CLEMENT (suppléante)

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêt qui sera notifié à Madame la Présidente du GIP « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes », aux intéressés et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 24 Avril 2013

Benoît HURÉ

